

**✘ Grande unité de l'armée de Terre mise à la disposition du préfet de police pour emploi, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est chargée d'assurer la protection des personnes et des biens dans Paris et dans trois départements de la petite couronne : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.**

La couverture opérationnelle est assurée par 77 centres de secours : 25 dans Paris et 52 dans la petite couronne.

Mis en œuvre par la BSPP, le programme « Jeunes sapeurs-pompiers de Paris » (JSPP) est une formation ouverte à tous les jeunes franciliens âgés de 14 à 16 ans désirant éventuellement s'orienter vers une carrière dans les métiers de la sécurité. Cette formation de plus de 400 heures s'étend sur un cycle de 3 ans. Les activités sont programmées le samedi après-midi ou, plus rarement, durant certaines vacances scolaires.

Le programme se déroule en 3 phases :

- Environ 450 jeunes adolescents effectuent chaque année scolaire une semaine de découverte au sein de la BSPP.
- Après sélection, 80 à 90 jeunes, intègrent le dispositif JSPP (30 samedis après-midi par an sur 2 ans).
- Les JSPP ayant obtenu le brevet national JSP et désirant obtenir une validation professionnelle (habilitation travaux électriques, PSE1 et 2, SSIAP1, SST et IMP 1) suivent un cursus de formation durant une année supplémentaire.

Le programme JSPP est à la fois un puissant outil de formation, mais également d'intégration.

Les activités JSPP se déroulent sous l'égide d'une section spécifique de l'Association sportive et artistique des sapeurs-pompiers de Paris (ASASPP). Ces activités sont uniquement financées par des dons privés. Depuis le 14 décembre 2013, le caractère qualifiant du programme JSPP est reconnu par l'Etat et le dispositif est éligible à la taxe d'apprentissage.

Votre entreprise peut elle aussi contribuer au succès de ce dispositif en faisant un don, mais également en versant sa taxe d'apprentissage à l'Association Sportive et Artistique des Sapeurs-Pompiers de Paris.

**Télécharger la [plaquette de présentation JSPP](#)**

**Contact : [cadets@pompiersparis.fr](mailto:cadets@pompiersparis.fr)**